



Délibération du conseil municipal du 7 mars 2024- N°D2024__10

Publiée sur le site internet de la commune le : 12 mars 2024
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 3 absents ayant donné pouvoir :

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian

MENEGON Daniel ayant donné procuration à LAURENSEN David

Votants : 15

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte		x	AZZOPARDI Karen	x		DEPOISIER Mathieu		x
TINJOU Denis	x							

OBJET : DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VOUGY (74)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 18 mai 2016 ayant approuvé le PLU de la commune de Vougy, en date du 15 septembre 2017 ayant approuvé la modification simplifiée n°1, en date du 15 mai 2018 ayant approuvé la modification simplifiée n°2, en date du 28 février 2020 ayant approuvé la modification n°1 du PLU ;

Vu l'arrêté du maire n°2023_075bis en date du 18 décembre 2023 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU ;

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) n° 2023-ARA-AC-3318 rendu le 15 février 2024, que la modification simplifiée n°3 du PLU ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la note de présentation de la procédure de modification n°3 transmise pour information à l'appui de la convocation des membres du conseil municipal ;

Vu la décision du conseil municipal de Vougy n°D2024_09 en date du 7 mars 2024 de ne pas réaliser d'évaluation environnementale dans le cadre du projet de modification simplifiée n°3 du PLU ;
Considérant la nécessité d'apporter certaines modifications au dispositif réglementaire du PLU, portant sur :

- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle, destinée à encadrer l'évolution d'un secteur classé en zone urbanisée au lieudit « Les Joncs d'en Haut », en vue du développement d'une activité économique (station multi-services et multi-carburants) et l'adaptation du dispositif réglementaire applicable au nouveau secteur d'OAP.
- l'adaptation de certaines dispositions du règlement écrit applicable à l'ensemble de la zone UX.
- la mise à jour du zonage du PLU en fonction des zones raccordées au réseau collectif d'assainissement des eaux usées au lieudit « Les Joncs d'en Haut ».
- des mises à jour de certaines pièces du PLU.

Considérant que ces points justifient que le PLU fasse l'objet de modifications n'ayant pas pour effet :

- ✓ ni de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- ✓ ni de diminuer ces possibilités de construire ;
- ✓ ni de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Considérant que le Maire de Vougy prend l'initiative de la modification simplifiée du PLU, en vertu de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme ;

Considérant, qu'il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition du projet conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les modalités de mise à disposition du public comme suit :
 - mise à disposition, du 15 avril au 15 mai 2024 inclus, du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Vougy et d'un registre permettant au public de faire ses observations : en Mairie de Vougy, 1 route de Genève 74130 VOUGY, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30 et les jeudis de 14h00 à 17h30 ;
 - le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie : <https://mairie-vougy.fr> pendant toute la durée de mise à disposition du public ;
 - affichage en mairie de Vougy, d'un avis au public précisant l'objet, le lieu et heures où le public pourra faire ses observations ;
 - publication de cet avis dans le Dauphiné Libéré.
- **DECIDE** de préciser que le projet de modification simplifiée du PLU de Vougy, l'exposé de ses motifs, l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) n° 2023-ARA-AC-3318 en date du 15 février 2024 et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public.
- **DECIDE** de porter ces modalités définies, à la connaissance du public, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.
- **PREND ACTE** que, pour information, avant la mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

- **DIT** qu'à l'issue de la mise à disposition, le Maire de Vougy en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire



Yves MASSAROTTI

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 074-217403120-20240307-D2024_10-DE

